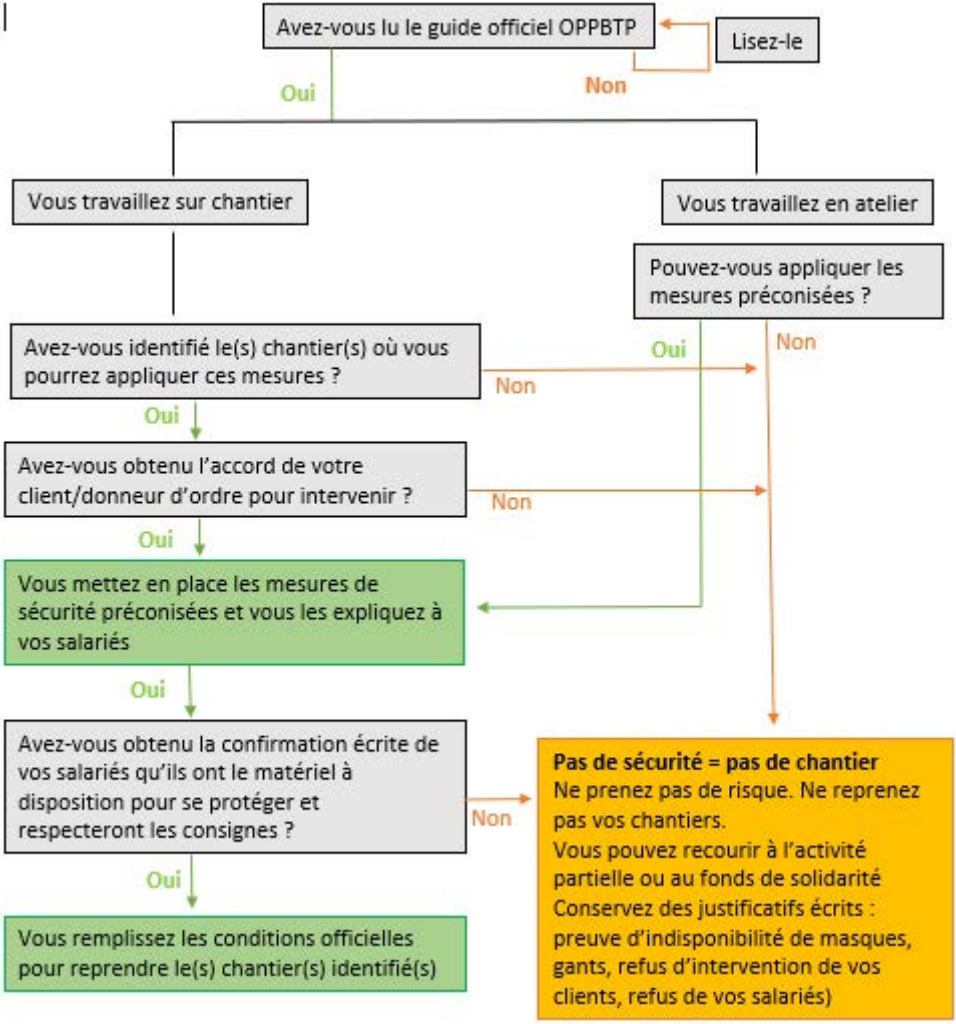
Avez-vous lu le guide officiel OPPBTP
Lisez-le
Non
Oui
Vous travaillez sur chantier
Vous travaillez en atelier
Pouvez-vous appliquer les mesures préconisées ?
Oui
Non
Avez-vous identifié le(s) chantier(s) où vous pourrez appliquer ces mesures ?
Non
Oui
Avez-vous obtenu l'accord de votre client/donneur d'ordre pour intervenir ?
Non
Oui
Vous mettez en place les mesures de sécurité préconisées et vous les expliquez à vos salariés
Oui
Avez-vous obtenu la confirmation écrite de vos salariés qu'ils ont le matériel à disposition pour se protéger et respecteront les consignes ?
Non
Oui
Vous remplissez les conditions officielles pour reprendre le(s) chantier(s) identifié(s)
Pas de sécurité = pas de chantier
Ne prenez pas de risque. Ne reprenez pas vos chantiers.
Vous pouvez recourir à l'activité partielle ou au fonds de solidarité
Conservez des justificatifs écrits : preuve d'indisponibilité de masques, gants, refus d'intervention de vos clients, refus de vos salariés)